



H.U.B.

HÔPITAL UNIVERSITAIRE
DE BRUXELLES
ACADEMISCH ZIEKENHUIS
BRUSSEL

CRG - CGR

Centre de Revalidation Gériatrique
Centrum voor Geriatrische Revalidatie

**Bienvenue
au Centre de
Revalidation
Gériatrique-Erasme
(CRG-Erasme)**

Cher patient,

Vous êtes actuellement, ou vous allez être, hospitalisé au Centre de Revalidation Gériatrique-Erasme. Cette brochure vous informe sur votre séjour parmi nous.

Notre équipe se tient à votre disposition pour répondre à toute question complémentaire.

La direction et toute l'équipe du Centre de Revalidation Gériatrique vous souhaitent un bon séjour et mettront tout en œuvre pour qu'il vous soit bénéfique.

Sommaire

Les contacts utiles	4
La vie quotidienne au CRG	5
• KINE - ERGO	6
• OBJETS TROUVÉS	6
Charte des droits et devoirs du patient	7
• VOS DROITS	7
• VOS DEVOIRS	8
• RÉFÉRENCES	8
Quelles affaires apporter ?	9
• NÉCESSAIRE DE TOILETTE	9
• LINGE ET VÊTEMENTS	9
• MÉDICAMENTS	10
Salon de coiffure	10
Documents à compléter	11

Les contacts utiles

Accueil : +32 (0)2 777 22 00

Administration - Secrétariat médical : +32 (0)2 777 23 31 ou 23 33

Infirmier(e)s en chef

Pour le 1^{er} étage : +32 (0)2 777 23 14

Pour le 2^{ème} étage : +32 (0)2 777 23 71

Pour le 3^{ème} étage : +32 (0)2 777 23 66

Docteurs en médecine

Pour joindre les médecins, former le numéro du service infirmier

Docteurs en médecine spécialisée

L'équipe de médecins spécialistes se compose de gériatres, d'un psychiatre et d'un orthopédiste.

Personnel paramédical

Psychologue : +32 (0)2 777 23 80

Logopède : +32 (0)2 777 23 47

Kinésithérapeutes - Ergothérapeutes : +32 (0)2 777 23 45

Diététiciennes : +32 (0)2 777 23 49 - +32 (0)2 777 23 39

Service social : Pour le 1^{er} étage : +32 (0)2 777 23 09
Pour le 2^{ème} étage : +32 (0)2 777 23 07
Pour le 3^{ème} étage : +32 (0)2 777 23 06

Service des admissions : +32 (0)2 777 23 38

Service Médiation de l'Hôpital Erasme : +32 (0)2 555 44 91

La vie quotidienne au CRG

Les **visites** sont les bienvenues tous les jours, de 14h à 20h.

Vous pouvez bénéficier d'une **ligne téléphonique** dans la chambre :

- Si vous êtes en chambre individuelle : pas de démarche à faire
- Pour les chambres à deux lits : demandez la connexion de votre poste téléphonique en remplissant le document que vous trouverez en annexe de cette brochure

Formez le 0 pour obtenir une ligne extérieure.

Votre numéro de téléphone est renseigné sur la prise téléphonique au niveau de votre tête de lit.

Une **coiffeuse** pour dames et hommes est présente le mardi après-midi. Vous pouvez prendre rendez-vous à l'accueil où les tarifs sont disponibles.

La **pédicure** vient une fois par semaine. Les tarifs sont affichés au tableau d'informations de chaque unité. Vous pouvez vous inscrire auprès du personnel soignant. Il n'y a pas d'inscription possible à l'accueil.

Une **cafétéria** est ouverte, pour vous et votre famille, l'après-midi de 14h15 à 16h30. Elle se situe au rez-de-chaussée du Home Saint-Lambert. En dehors de ces heures, un distributeur de boissons est également à votre disposition au rez-de-chaussée.

La télécommande de votre **télévision** est disponible dans la chambre. Elle doit y rester lors de votre départ, à défaut elle vous sera facturée. Attention, si vous ne souhaitez pas utiliser la télévision, vous devez impérativement nous en informer, sans quoi le service vous sera facturé automatiquement. Pour refuser la télévision, il vous suffit de compléter le formulaire qui vous sera remis avec cette brochure.

Le **wifi** est disponible pour tous les patients hospitalisés. Il suffit de choisir le réseau «public@erasme-bordet».

Une clé pour votre **coffre de sécurité** situé dans l'armoire de votre chambre est disponible à l'accueil. Afin d'éviter les vols, nous vous demandons de ne pas laisser d'affaires de valeurs dans votre chambre ou de les mettre en sécurité dans votre coffre.

KINE - ERGO

Les **visites des familles en salle d'ergothérapie et kinésithérapie** ne sont pas autorisées. Pour prendre un rendez-vous, ou pour tout autre renseignement, veuillez prendre contact avec le service concerné.

Si vous bénéficiez d'un accord de la mutuelle pour une **pathologie lourde** pour un traitement de kinésithérapie, veuillez apporter l'autorisation au bureau de l'administration au rez-de-chaussée dans les jours qui suivent votre admission.

OBJETS TROUVÉS

Les objets perdus et trouvés sont stockés au niveau de chaque service. L'enlèvement des objets se fait pendant les heures de visites (entre 14h et 20h) et moyennant un contact préalable avec le service infirmier.

Ils sont conservés pour une période de 3 mois. Au-delà de ce délai, les objets seront éliminés.

En matière de sécurité, l'hôpital a une politique active de dissuasion des vols mais ne peut être tenu responsable des pertes ou vols qui y surviendraient pendant votre séjour. Evitez d'emporter des objets de valeur (bijoux, montre, argent en espèces, portefeuille, cartes bancaires, téléphones mobiles, ordinateur ou tablettes, etc.).

Pour toute question relative à cette brochure ou au fonctionnement de l'hôpital, vous pouvez vous adresser au service social ou au service des admissions (cfr. page 4).

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et votre collaboration et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Charte des droits et devoirs du patient

Durant votre séjour dans notre institution, les membres de la communauté hospitalière souhaitent respecter les droits fondamentaux garantis à tout être humain.

VOS DROITS

- Recevoir des soins attentifs et respectueux de la personne humaine de tout le personnel de l'hôpital, dans un environnement médical, technique et administratif le plus adéquat possible et quel que soit votre état de santé ou votre situation émotionnelle, sans discrimination de race, de sexe, de philosophie, de religion, de nationalité ou de situation sociale
- Connaître le nom, le titre et la fonction du médecin qui est responsable de coordonner vos soins et de toute autre personne qui est amenée à vous soigner
- Recevoir, à votre demande, une information complète et compréhensible de votre état de santé, des examens et du choix des traitements qui vous sont proposés et respecter votre choix décisionnel. L'hôpital met à votre disposition des interprètes et/ou rencontrera un représentant de votre famille qui jouera le rôle d'interprète
- Dès votre hospitalisation, votre médecin traitant est informé de votre présence ainsi que de l'identité du médecin hospitalier qui assume la responsabilité de vos soins. Votre médecin traitant peut vous aider, en connaissance de cause, à choisir et accepter les examens et/ou les traitements qui vous sont proposés
- Dans notre hôpital académique, il est possible que nous vous proposons de collaborer à la recherche clinique et à l'enseignement. Ces prestations inhabituelles requièrent de votre part un consentement libre, informé et explicite que vous pouvez retirer à tout moment, sans que cette décision ne puisse altérer la qualité et le type de soins qui vous sont prodigués et qui sont nécessités par votre état de santé
- Votre sortie de l'hôpital sera préparée. En effet, vous recevrez les instructions relatives à votre traitement, à la surveillance de votre santé et à toutes autres prestations qui concourront à promouvoir votre bien-être. Votre médecin traitant recevra, dans les meilleurs délais, un rapport de votre hospitalisation et les indications pour assurer une continuité des soins

- Compter sur le respect du secret professionnel, dans le cadre des lois, qui garantit le caractère confidentiel de l'information et du contenu de votre dossier médical et des renseignements qui ont trait à votre vie privée
- Dans le cas de problèmes sociaux, financiers ou autres liés à votre hospitalisation, vous pouvez faire appel à l'assistance sociale de l'hôpital
- Déposer une réclamation, voir celle-ci examinée et être informé des suites données
- L'hôpital académique met à votre disposition un service d'assistance morale laïque. Il met également à votre disposition un lieu de culte et assure le libre accès aux ministres du culte

VOS DEVOIRS

Connaître et respecter les règles et règlements de l'hôpital (qui s'appliquent à toute personne, ambulante ou hospitalisée, ainsi qu'aux visiteurs), notamment:

- La nécessité d'un comportement raisonnable, à tout moment
- Le respect et la compréhension des droits des autres malades
- Le respect du personnel qui travaille dans l'institution, ainsi que celui de son autonomie
- La volonté de collaborer avec l'ensemble de la communauté hospitalière afin d'améliorer la santé et la qualité des soins

RÉFÉRENCES

- La Loi relative aux droits du patient (août 2002)
- La Déclaration des droits du malade de l'Association Médicale Mondiale
- La Charte Européenne du malade usager de l'hôpital (Luxembourg 1979)
- La Déclaration Universelle des droits de l'homme (ONU 1948)
- La brochure «Patients Bill of Rights» de la New-York City Health and Hospital Corporation (1983)
- Le travail de Mesdemoiselles Johay et Pierson, étudiantes à l'Ecole de Santé Publique de l'ULB

Document réalisé par le Conseil Infirmier et Paramédical de l'Hôpital Erasme.

Quelles affaires apporter ?

NÉCESSAIRE DE TOILETTE

- Brosse à dents
- Coton-tiges
- Coupe-ongles ou lime
- Dentifrice
- Déodorant
- Deux savons
- Eau de toilette
- Essuie-mains éponge
- Gants de toilette
- Gel douche
- Gobelet
- Peigne ou brosse
- Rasoir électrique
- Shampoing

LINGE ET VÊTEMENTS

Quelles affaires emporter ?

- Chemises, blouses, ou polos etc.
- Jogging
- Jupes
- Pantalons
- Pantoufles fermées
- Peignoir
- Pyjamas
- Robes faciles à mettre et à enlever
- Souliers adaptés ou baskets
- Sous-vêtements
- Veste ou gilet
- Lunettes et appareils auditifs

En cas de transfert vers une autre institution, vous ou votre famille devez récupérer vos affaires dans les 24 heures.

MÉDICAMENTS

L'équipe a besoin de savoir quels médicaments vous prenez habituellement. Si votre médecin n'a pas déjà fourni une liste complète, il est possible qu'on vous la demande.

En cas de diabète, il est important d'emporter de chez vous votre matériel de traitement.

Si votre traitement comprend des médicaments soumis à une autorisation préalable du médecin conseil de votre mutuelle, merci de bien vouloir apporter cette autorisation au bureau de l'administration au rez-de-chaussée dans les jours qui suivent votre admission.

Salon de coiffure

Le salon est ouvert pour les patients du CRG le mardi après-midi.

- Réservation et paiement à l'accueil
- Paiement UNIQUEMENT par Bancontact
- N'hésitez pas à vous renseigner auprès des hôtesses ou à l'accueil

Documents à compléter

Afin que votre séjour se déroule au mieux, le CRG a besoin de quelques informations de votre part. Vous recevrez avec cette brochure :

- Le formulaire de déclaration d'admission à remplir en deux exemplaires
- Les explications concernant la déclaration d'admission ainsi que la liste des frais divers
- Le formulaire de demande d'assistance morale, religieuse ou philosophique à remplir si vous souhaitez recevoir la visite d'un représentant de votre religion ou d'un conseiller laïque
- Le formulaire de demande de connexion d'un poste téléphonique à remplir si vous ne bénéficiez pas d'une chambre individuelle ou si vous séjournez dans une chambre individuelle sans en avoir fait le choix
- Le formulaire de refus de la télévision à remplir si vous ne souhaitez pas regarder la télévision

Vous pouvez remettre ces formulaires au bureau de l'administration, au rez-de-chaussée. Ils seront traités dans les meilleurs délais.

La lecture de la **carte d'identité** est **obligatoire** à l'hôpital pour obtenir **l'intervention de votre mutuelle**. Sans celle-ci, **les frais de votre hospitalisation seront facturés entièrement à votre charge** et vous devrez faire vous-même les démarches auprès de votre mutuelle pour obtenir leur intervention.

Sans attendre, présentez votre carte d'identité au secrétariat au rez-de-chaussée.

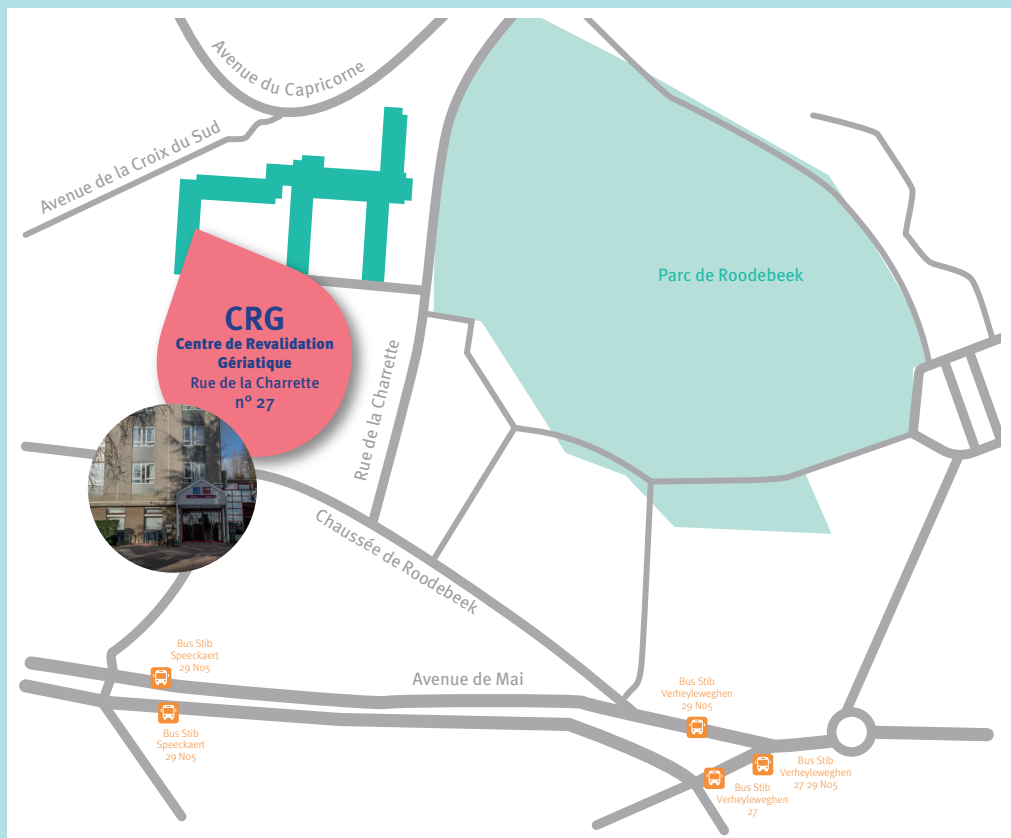
Pour toute question relative à votre facture, vous pouvez vous adresser au **service facturation de l'Hôpital Erasme par téléphone au +32 (0)2 555 36 63 (de 8h30 à 12h30) ou par mail à l'adresse facture.facturation.erasme@hubruxelles.be**

H.U.B

HÔPITAL UNIVERSITAIRE
DE BRUXELLES
ACADEMISCH ZIEKENHUIS
BRUSSEL

INSTITUT
JULES BORDET
HISTOIRE

Hôpital
Erasme



Hôpital Erasme

Route de Lennik 808-B - 1070 Bruxelles

T +32(0)2 555 31 11 - **M** communication@hubruxelles.be

www.erasme.be

Centre de Revalidation Gériatrique (CRG-Erasme)

Rue de la Charrette 27 - 1200 Bruxelles

T +32 (0)2 777 22 00 - **M** info.crg.erasme@hubruxelles.be

www.crgbxl.be